

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29-002

Séance du 29 mai 2024

Date de convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	E	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	E	Laurence RAVEROT
Christian PRADIER	E	Gilbert BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	E	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	E	Aurore SAMIER
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	E	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

**Objet :** CULTURE – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

**Rapporteur :** Virginie BECQUET, deuxième Adjointe

Virginie BECQUET, deuxième Adjointe, présente les modifications principales du règlement de la bibliothèque, annexé à la présente délibération :

- L'augmentation du nombre de livres empruntables avec un passage de 6 à 10 livres pour répondre aux nouveaux besoins des usagers,
- La suppression des conditions spécifiques d'emprunt des nouveautés soumises à 15 jours maximum
- Suppression de la demande de justificatif de domicile en application de l'article 6 du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000 portant sur la simplification des formalités administratives, il est dit dans l'article 6 : « Hormis les cas où le domicile est déclaré en vue de la délivrance d'un certificat de nationalité française, de l'obtention d'un titre d'identité, de voyage, de séjour, d'un certificat d'immatriculation d'un véhicule ou de la délivrance d'une attestation d'accueil ou en vue de l'inscription volontaire sur les listes électorales ou sur les fichiers d'immatriculation consulaire, les personnes physiques qui déclarent leur domicile dans les procédures mentionnées à l'article 2 ne sont pas tenues de présenter des pièces justificatives. A défaut de notification opérée par écrit d'un nouveau domicile, la déclaration ainsi faite leur est opposable ».

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240529-2024-05-29-002-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2024

- o De nouveaux horaires avec l'ouverture supplémentaire du vendredi, l'harmonisation des horaires pour une meilleure lisibilité des lecteurs, l'ajout de créneaux supplémentaires pour favoriser l'accueil du public des écoles :

	<b>Horaires Souhaités</b>	
<b>LUNDI</b>	Fermé	
<b>MARDI</b>	Fermé	14h30 – 18h30
<b>MERCREDI</b>	10h – 12h30	14h30 – 18h30
<b>JEUDI</b>	Fermé	
<b>VENDREDI</b>	Fermé	14h30 – 18h30
<b>SAMEDI</b>	10h – 12h30	Fermé

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le nouveau règlement de bibliothèque à compter du 30 mai 2024**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240529-2024-05-29-002-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2024